

SÉANCE DU 2020-05-04

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 4^e jour du mois de mai deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière à huis clos des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 04 mai 2020

1. Séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux du 2020-04-02 et 2020-04-06
4. Adoption des comptes du mois.
5. Adoption du projet de règlement numéro 339-20 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 225)
6. Avis de motion
7. Adoption du premier projet de règlement numéro 340-20 modifiant le règlement de zonage numéro 227
8. Avis de motion
9. Réparation du chargeur sur roues
10. Cueillette des encombrants
11. Autorisation de vente itinérante de crème glacée par chocolaterie Beljade.
12. Correspondance
13. Varia
 - A. Ouverture de poste terrain de jeux et bureau municipal
 - B. Location de terrain
 - C. Arpentage rang Lacasse
14. Levée de l'assemblée

2020-05-085

1. Séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant que l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se

tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, il est proposé madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que la séance sera diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2020-05-086

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Louise Bérubé propose ,appuyée par monsieur le conseiller Paul-André Fillion d'adopter l'ordre du jour.

2020-05-087

3. Adoption du procès-verbal du 2020-04-02 et 2020-04-06

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 2 et 6 avril 2020 tel que rédigé.

2020-05-088

4. Lecture et adoption des comptes du mois

ALIMENTATION N.M. INC.	-10.27
ALLIANCE FORESTIÈRES NEMTAYÉ	1 704.32
AIR LIQUIDE	29.97
ANDRÉ ROY ÉLECTRIQUE INC	128.40
AUTO PART PLUS	6.35
BRANDT MONT-JOLI	1 742.54
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	62.10
CARQUEST PIÈCES D'AUTOS	301.46
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	235.19
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	3 046.84
DÉBARDAGE G.S. MORIN	873.81
DICOM EXPRESS INC.	28.78
DIDIER DODGE CHRYSLER INC.	231.50
LES ENTR. L. MICHAUD ET FILS 1982	1 396.95
FONDS D'INFO. SUR LE TERRITOIRE	4.00
YVETTE GAGNON	156.25
GARAGE YVAN THIBAUT	103.62
GROUPE YVES GAGNON	158.35
HYDRO QUEBEC	10 195.07
LABORATOIRE BSL	181.66
LACOOB PURDEL	2 185.94
MAHEU & MAHEU	459.90
MALLETTE	4 780.66
MÉCANO MOBILE R.L. INC.	467.13
NAPA PIÈCES D'AUTO	55.71
OK PNEUS	1 736.63
RCAP LEASING	306.99
RÉNO-VALLÉE INC.	65.46

SEAO CONSTRUCTO.CA	77.28
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR	107.31
RENÉ ST-LAURENT	1 195.74
TELUS	58.01
TENCO INC	640.69
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	713.44
WAJAX	77.40

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de mars 2020 pour un total de 33 505.18\$ et d'en autoriser le paiement.

2020-05-089

5. Adoption du projet de règlement numéro 339-20 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 225)

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand (Règlement numéro 225) a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil désire permettre la construction d'une rue au nord du périmètre urbain ainsi qu'autoriser un nouvel usage dans une affectation commerciale centrale;

En conséquence madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement et résolu :

1° d'adopter le projet de règlement numéro 339-20 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra ultérieurement à la salle municipale située au 8-A place de l'Église à Saint-Léon-le-Grand à compter de 19h30.

ARTICLE 1 AFFECTATION COMMERCIALE PÉRIPHÉRIQUE

L'article 3.2.3 du plan d'urbanisme (règlement numéro 225) est modifié par l'insertion, après « équipement et infrastructure d'utilité publique » dans le paragraphe d), de « Usage 2740 – Industrie de boîtes et de palettes en bois ».

ARTICLE 2 PLAN D'AFFECTATION

Les plans d'affectation aux échelles 1:2500 et 1:20000 du plan d'urbanisme (règlement numéro 225) sont modifiés par l'insertion, dans des affectations agricoles dynamique et agro-forestière situées au nord du périmètre urbain, d'un tracé de rue projeté.

Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

6. Avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Potvin, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 339-20 modifiant le plan d'affectation du plan d'urbanisme de manière à :

- Insérer un tracé de rue projeté d'une longueur approximative de 880 mètres au nord du périmètre urbain;
- Insérer l'usage *industrie de boîtes et de palettes en bois* à la liste des usages compatibles à l'affectation *commerciale périphérique*.

2020-05-090

7. Adoption du premier projet de règlement numéro 340-20 modifiant le règlement de zonage numéro 227

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 227 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire apporter différentes modifications à son règlement de zonage, dont une à des fins de conformité au plan d'urbanisme, actuellement en cours de modification.

En conséquence, Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement. et résolu :

1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 340-20 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra ultérieurement à la salle municipale située au 8-A place de l'Église à Saint-Léon-le-Grand à compter de 19h30.

ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Le tableau 5.1 du règlement de zonage numéro 227 est modifié par :

1° l'insertion d'un cercle plein dans la case située à l'intersection de la colonne 17 et de la ligne *HABITATION I – Habitation unifamiliale isolée*;

2° l'insertion, après « 6 » dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone «53» et de la ligne *USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS*, de «-13»;

3° l'insertion, après la note 12 dans la case du bas du deuxième feuillet, de « **Note 13** : *2740 – Industrie de boîtes et de palettes en bois.* ».

ARTICLE 2 PLAN DE ZONAGE

Les plans de zonage aux échelles 1:2500 et 1:20000 du règlement de zonage numéro 227 sont modifiés par l'insertion, dans les zones 17 Af et 18 Ad, d'un tracé de rue projeté.

Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 3

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

8. Avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Louise Bérubé, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 340-20 modifiant le règlement de zonage de manière à :

- Insérer, dans le plan de zonage, un tracé de rue projeté d'une longueur approximative de 880 mètres dans les zones 17 Af et 18 Ad, situées au nord du périmètre urbain;
- Autoriser la classe d'usage *HABITATION I – Habitation unifamiliale isolée* dans la zone 17 Af;
- Autoriser l'usage *Industrie de boîtes et de palettes en bois* dans la zone 53 Cp.

2020-05-091

9. Réparation du chargeur sur roues

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement de faire réparer le chargeur sur roues chez Garage Denis Sheehy pour le prix de 16 210.00 plus taxes.

2020-05-092

10. Cueillette des encombrants

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'organiser une cueillette des gros rebus le plus tôt possible.

2020-05-093

11. Autorisation de vente itinérante de crème glacée par chocolaterie Beljade.

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement d'autoriser la chocolaterie Beljade à vendre de la crème glacée dans les rues de la municipalité pour la saison estival 2020.

12. Correspondance

La correspondance est lue.

13. Varia

A) Ouverture de poste terrain de jeux et bureau municipal

Il y aura ouverture de poste pour le terrain de jeux cet été

2020-05-094

B) Location de terrain

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement d'autoriser l'installation d'une cantine, sur un terrain de la municipalité par madame Marielle Paquet pour une période de plus ou moins 3 mois et cette location est gratuite.

2020-05-095

C) Arpentage rang Lacasse

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement de faire arpenter le rang Lacasse.

2020- 05-096

14. Levée de l'assemblée.

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de lever la séance.

Maire

Directeur général et secrétaire-
trésorier